

Procès verbal de la réunion du Conseil municipal en date du 22 février 2024 à 19h30.

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-deux février, le Conseil municipal s'est réuni en Mairie-centre à dix-neuf heures trente, sous la présidence de Monsieur Luc MONNET, Maire, en suite de convocation en date du quinze février deux mil vingt-quatre dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Présents : 21

Luc MONNET, Joëlle DUPRIEZ, Fabien DELPORTE, Stéphane MICHEL, Amandine GOUDARD, Olivia SALLÉ, Cyprien DUBUS, Catherine MORTREUX, Jean MOULLIÈRE, Hélène FOURDRIGNIER, Patrice PUCHOIS, Sandrine BROCARD, Dominique SKRZYPCZAK, Arthur WAGNON, Manuella DELESALLE, Michel MAILLARD, Véronique ROTTELEUR, Daniela MORONVAL, Yannick LIEVIN, Annie BAGGIO, Emmanuel CHARETTE

Absents ayant donné procuration : 8

Monsieur Christian LEMAIRE donne procuration à Monsieur Luc MONNET
Madame Marie-Françoise TAHON donne procuration à Madame Catherine MORTREUX
Madame Angélique DEKOKER donne procuration à Monsieur Jean MOULLIÈRE
Monsieur Alain DELECLUSE donne procuration à Madame Amandine GOUDARD
Monsieur Pierre DEHOVE donne procuration à Monsieur Stéphane MICHEL
Madame Marie-Astrid DELANNOY donne procuration à Monsieur Fabien DELPORTE
Madame Katia TYTGAT donne procuration à Madame Joëlle DUPRIEZ
Monsieur Philippe KUPPENS donne procuration à Monsieur Michel MAILLARD

Secrétaire :

Monsieur Jean MOULLIÈRE

Monsieur le Maire salue les membres du Conseil municipal, le public présent physiquement et les internautes qui suivent en direct la séance via les réseaux sociaux. Monsieur le Maire salue également la Presse représentée par Monsieur Didier DUBAELE, correspondant de la Voix du Nord qui rendra fidèlement compte des débats. Monsieur le Maire salue officiellement Monsieur Sylvain PEREZ, nouveau Directeur Général des Services depuis le 2 janvier qui va assister à son premier Conseil municipal pour la ville de Templeuve-en-Pévèle.

Monsieur le Maire fait le point des procurations et présente l'ordre du jour de cette première séance de l'année qui va être essentiellement consacrée au Rapport d'Orientation Budgétaire, avec comme tous les ans, un calendrier budgétaire à respecter. En effet, le Budget Primitif des communes doit être voté avant le 15 avril 2024. Monsieur le Maire indique que Monsieur Stéphane MICHEL, Adjoint aux Finances, présentera donc en détail les grandes orientations budgétaires de la municipalité.

Monsieur le Maire présente quelques informations d'actualités :

Le chantier de l'église Saint-Martin s'achève et **l'inauguration aura lieu le samedi 13 avril** avec deux temps forts.

L'inauguration officielle se déroulera le matin à 11h avec les Templeuvoises et les Templeuvois ainsi que les partenaires financiers de la restauration : l'État, le Département du Nord, la Communauté de communes Pévèle Carembault et tous les autres partenaires impliqués dans cette restauration. Monsieur le Préfet, Monsieur le Président du Département, l'Archevêque de Lille ont confirmé leur présence ainsi que Monsieur le Ministre de l'Intérieur sous réserve des impératifs de son agenda.

En soirée, aura lieu le concert de Natacha St Pier. L'ouverture des réservations démarrera le mardi 27 février. Les billets seront en vente à la médiathèque « Entre les Lignes ». Le règlement se fera par chèque à l'ordre des Amis de l'Église Saint-Martin.

Au niveau des travaux, Monsieur le Maire indique que des travaux de réalisation de trottoir et de sécurisation à l'intersection de la rue Haute et de la rue d'Ennevelin vont démarrer prochainement ainsi que la sécurisation de passages piétons sur la Place du Général de Gaulle.

Monsieur le Maire annonce l'agenda des prochains jours :

- Samedi 24 février à 20h30 : Championnat régional d'impro au Petit Théâtre de Templeuve
- Dimanche 25 février à 10h : Assemblée Générale de la Gaule Templeuvoise en Mairie-Centre
- Samedi 9 mars à 19h30 : Spectacle de l'école de danse classique ARABESQUE (salle polyvalente)
- Dimanche 10 mars à 10h : Diffusion du film « Bernadette » dans le cadre de la journée des droits des femmes à l'Olympia.
- Dimanche 24 mars dès 12h : Repas des aînés à la salle polyvalente

Monsieur le Maire invite chacun et chacune à retrouver les informations de la vie municipale dans la lettre d'infos, sur le site de la commune, ou sur la page Facebook, notamment le programme du PTT et de la médiathèque ainsi que les dates des assemblées générales des associations qui peuvent être l'occasion pour les Templeuvois et Templeuvoises de les découvrir et de les rejoindre.

1- Approbation du procès-verbal de la séance du 14 décembre 2023

Monsieur le Maire soumet le procès-verbal de la séance du 14 décembre 2023 à l'approbation du Conseil municipal.

Liste	Pour	Contre	Abstentions
Templeuve-en-Pévèle, Notre Passion Commune	22		
Ensemble, Réinventons Templeuve	7		

2- Rapport d'Orientation Budgétaire et Débat d'Orientation Budgétaire 2024

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Stéphane MICHEL, Adjoint aux Finances, pour la présentation du rapport d'orientations budgétaires.

Monsieur Stéphane MICHEL souhaite d'abord remercier Madame Mélanie MAZINGARBE, responsable financière de la commune qui a beaucoup contribué à l'élaboration de ce document. Monsieur Stéphane MICHEL remercie ensuite l'ancien DGS, Monsieur Vincent PASQUIER qui a initié le document et le DGS actuel, Monsieur Sylvain PEREZ, pour la finalisation du document ainsi que tous les membres de la commission pour les débats très constructifs qui ont eu lieu. Monsieur Stéphane MICHEL indique qu'il y a deux nouveautés pour ce ROB, comparé aux documents présentés précédemment.

D'une part les sommes des années précédentes (avant 2023) font référence aux valeurs des différents comptes administratifs, et non plus au BP. Le choix a été fait de mettre les sommes qui se rapportent à l'exécution budgétaire en tant que telle. L'objectif étant d'éviter des différences assez importantes parfois entre ce qui relevait du BP ou du CA (compte administratif).

D'autre part, le ROB étant un document qui tend à tracer des lignes, des perspectives, une nouvelle colonne a été créée dans les différents tableaux/graphiques pour prévoir l'année 2027. L'objectif étant de se projeter au-delà du mandat et dans les années qui viennent.

Ensuite, Monsieur Stéphane MICHEL remarque que le budget municipal 2023 a été fort conséquent et que le budget n'a cessé d'augmenter en volume depuis 2020 notamment dû au fait que l'opération d'investissement la plus lourde du mandat, la restauration de l'église Saint-Martin, a porté sur les exercices 2022 et 2023. A partir de 2024, le budget devrait diminuer jusqu'en 2025-2026, fin du mandat.

Monsieur Stéphane MICHEL rappelle que le ROB se compose de deux parties. La première partie est consacrée à la section de fonctionnement (la vie courante de la commune) et la seconde partie concerne l'investissement.

La section de fonctionnement est divisée en recettes et en dépenses.

Le premier graphique montre le montant des recettes globales, des recettes réelles de fonctionnement de la commune. Les recettes augmentent constamment depuis 2014 à un rythme plus ou moins soutenu, mais on observe une progression presque linéaire. L'augmentation des recettes devrait se maintenir dans les années qui viennent. Les recettes devraient globalement continuer à augmenter jusqu'en 2027, à hauteur de 2 % par an. Monsieur Stéphane MICHEL souligne que c'est un point positif d'autant que ces recettes n'augmentent pas parce qu'il y a une augmentation des impôts contrairement à ce qui se fait dans d'autres communes. Cette prospective est aussi construite sans augmentation du nombre d'emplois à Templeuve-en-Pévèle jusqu'à la fin du mandat. Monsieur Stéphane MICHEL souligne que les recettes et notamment les taxes foncières continuent à être extrêmement dynamiques sur la commune.

En revanche, un point de vigilance se situe au niveau des recettes concernant les DMTO c'est-à-dire les Droits de Mutation à Titre Onéreux. Il s'agit d'une partie des frais de notaires qui sont acquittés par les acheteurs d'un bien immobilier sur la commune et reversés à la commune. C'est un taux qui était très élevé en 2022 et 2021 lorsque le marché de l'immobilier était extrêmement dynamique. Ces DMTO ont chuté en 2023 et devraient sans doute augmenter à nouveau en 2024 et peut être dans les années qui viennent. Cela dépend d'un certain nombre d'éléments que la commune ne maîtrise pas : les taux d'intérêt, le marché de l'immobilier...

Pour les autres chapitres concernant les recettes, Monsieur Stéphane MICHEL indique qu'il est prévu une légère augmentation des dotations dans les années qui viennent. Même chose pour le chapitre 70 sur les produits et services, la commune reste raisonnable et prudente car il est difficile de savoir exactement qu'elle sera l'évolution.

Au niveau de la répartition des recettes réelles de fonctionnement, le camembert figurant page 9 montre qu'on est sur un découpage qui est très ressemblant à celui de l'année précédente. La commune restera à ce niveau-là en termes de découpage stable mais avec une augmentation des recettes relativement conséquente dans les années qui viennent.

Au niveau des dépenses, Monsieur Stéphane MICHEL indique que les dépenses suivent à peu près la même courbe que les recettes. Les dépenses vont augmenter dans les années qui viennent dans des proportions raisonnables, dues en partie aux charges à caractère général.

L'inflation frappe tout un chacun et concerne aussi la commune. Donc, toute une série de prestations, de matières premières ont considérablement augmenté, par exemple le prix des locations de véhicules, les assurances... Néanmoins, d'après Monsieur Stéphane MICHEL, la municipalité devrait arriver, à partir de l'année prochaine, à contenir très fermement l'augmentation des sommes liées aux charges à caractère général. Des efforts seront faits dans ce sens.

Pour les charges de personnel (page 12) qui vont continuer à augmenter, Monsieur Stéphane MICHEL précise que ce n'est pas parce que la commune a décidé d'embaucher à tour de bras car il n'y a pas d'embauches supplémentaires prévues. En 2020, il y avait à peu près 70 agents dans la commune. Aujourd'hui, il y a 70 agents dans la commune et à la fin du mandat, il y aura certainement 70 agents dans la commune.

Donc, ce qui fait augmenter le chapitre lié aux charges de personnel, c'est l'augmentation du point d'indice. Il y a eu successivement des augmentations du point d'indice. Dans la fonction publique, le point d'indice pèse mécaniquement sur le calcul de la rémunération des fonctionnaires. Les fonctionnaires ont tous un traitement qui est lié à la valeur du point d'indice. Donc, quand l'Etat décide d'augmenter la valeur du point d'indice, cela rejaillit mécaniquement sur le montant des traitements et donc sur les salaires que la commune doit verser aux agents. Monsieur Stéphane MICHEL indique que le ROB anticipe des augmentations du point d'indice qui peuvent arriver parfois très rapidement en cours d'année, notamment en 2024.

Monsieur Stéphane MICHEL explique qu'il y a également un GVT, Glissement, Vieillesse, Technicité qui est assez favorable au sein de la commune. Le « vieillissement » des agents entraîne mécaniquement une augmentation des traitements puisque par l'ancienneté, les agents vont passer des échelons. Au fil du temps, les agents qui prennent de l'ancienneté ont un traitement qui augmente. Donc c'est ce chapitre qui impacte le plus les dépenses.

Si on met les recettes en face de ces dépenses, Monsieur Stéphane MICHEL constate que la CAF brute ou encore l'épargne brute, c'est-à-dire la différence entre le montant des recettes et le montant des dépenses en fonctionnement, va rester au fil des ans positive, comme il est recommandé par les règles des finances publiques. L'épargne brute sera autour de 500 000 € par an, ce qui est tout à fait correct pour une commune de la taille de Templeuve-en-Pévèle et que cette épargne brute va couvrir largement le montant de remboursement en capital des emprunts. Monsieur Stéphane MICHEL explique que la CAF brute moins le remboursement du capital des emprunts donne la CAF nette qui, elle, doit être positive. Cette capacité d'autofinancement est un point de vigilance. Elle pourrait se situer autour de 100 000 € / 200 000 € selon les exercices budgétaires. Mais l'obligation absolue sera de conserver cette CAF nette positive pour la section d'investissement.

Pour la section d'investissement, au niveau des recettes, Monsieur Stéphane MICHEL souligne deux points de vigilance.

Le premier concerne ce qu'on appelle le FC TVA, le fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée. Ce fonds de compensation va, dans les années qui viennent, baisser puisque si la politique d'investissement est importante, l'année suivante, la TVA est reversée de manière mécanique. Mais

lorsque les opérations d'investissement deviennent moins importantes, l'année d'après le reversement de FC TVA devient moins important. Donc, en 2024, et surtout en 2025-2026, les sommes au titre du FC TVA seront en baisse car simplement liées à la manière dont la municipalité aura pu investir au fil du temps.

Le second point de vigilance porte sur la taxe d'aménagement. Les modalités de versement de la taxe ont évolué ces derniers temps. Cette taxe ne rentre pas bien actuellement. Les versements ne se font pas comme à l'accoutumée. D'après Monsieur Stéphane MICHEL, on devrait retrouver en 2024-2025, un meilleur niveau de taxe d'aménagement, mais qui ne sera plus à la hauteur de ce qu'il était dans les années 2020-21-22.

En revanche, en ce qui concerne les emprunts, la commune est plus que stable et il n'y aura plus d'emprunts sur la durée du mandat. Monsieur Stéphane MICHEL rappelle que la commune a emprunté 2 millions pour la restauration de l'église sur 30 ans. Donc, aujourd'hui la commune a fourni un effort important de remboursement des prêts et ces efforts vont être maintenus jusqu'à la fin du mandat. En 2026, deux emprunts vont s'arrêter et seront entièrement remboursés (page 17), permettant à la commune d'être un petit peu plus à l'aise.

Selon les ratios et les courbes page 18, en termes de capacité de désendettement, la pente est bonne, elle diminue. Au niveau de l'endettement de la collectivité, plus de 400 000 € d'emprunt sont remboursés chaque année, ce qui est très important. Donc le taux d'endettement va très largement baisser jusqu'à la fin du mandat.

En ce qui concerne les dépenses, Monsieur Stéphane MICHEL rappelle qu'une liste exhaustive des opérations d'investissement prévues en 2024 sera présentée au budget qui sera voté lors du prochain conseil le 28 mars prochain.

Néanmoins, Monsieur Stéphane MICHEL relève que deux efforts significatifs sont faits en matière d'investissements. D'une part l'entretien, la rénovation, la restauration d'un certain nombre de bâtiments communaux, par exemple le toit de la Mairie-centre, le Petit Théâtre de Templeuve, le RAM, relais d'assistantes maternelles. D'autre part, des opérations importantes en voirie qui sont prévues en 2024, 2025, 2026, par exemple la rue de la Grande Campagne, la Carrières Saint-Joseph, le parking Vent de bise, le quartier Jules Verne, la rue Gauthier, etc.

Monsieur Stéphane MICHEL note que le PPI n'apparaît pas directement dans le document parce qu'il est par définition évolutif et que, au fil des décisions, des subventions demandées, accordées, des bonnes et mauvaises surprises que l'on peut rencontrer dans la vie d'une cité, ce PPI évolue. Mais globalement, les dépenses d'équipement vont avoir tendance à diminuer.

Pour conclure, Monsieur Stéphane MICHEL indique que la situation financière actuelle et à venir de la commune est sous contrôle avec quelques points de vigilance. La situation est globalement saine. La très grande majorité des indicateurs sont bons. La trésorerie se porte bien. Il n'y a pas de besoin en fonds de roulement. La commune est à même de payer en temps et en heure sans être obligée de tirer des lignes de trésorerie.

Monsieur Stéphane MICHEL rappelle que le rapport d'orientations budgétaires doit déboucher sur un débat d'orientation budgétaire et invite l'assemblée à discuter et échanger à propos de ces orientations budgétaires.

Monsieur le Maire remercie Monsieur Stéphane MICHEL d'avoir démontré que la commune a une gestion responsable et assumée qui garantit les capacités financières pour l'avenir de Templeuve-en-Pévèle. Naturellement, ce débat d'orientation budgétaire est un élément important de la démocratie et des finances publiques. Aussi, lorsque l'on parle débat, chacun a la possibilité de s'exprimer, de ce fait, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée qui souhaite prendre la parole.

Madame MORONVAL, conseillère municipale, souhaite intervenir :

« Mesdames et Messieurs les élus, nous sommes réunis, ce soir, en effet pour tenir notre débat d'orientation budgétaire pour 2024. Cette séance, au départ, est un moment important et elle permet justement de présenter les grandes orientations du budget que nous examinerons et

adopterons le 28 mars. C'est toujours un moment important puisque la majorité municipale nous présente les actions qui seront menées dans les mois à venir. Je ne reviendrai pas sur le contexte économique qui entoure cette préparation. Nous le connaissons tous. Le rapport qui nous a été remis ce soir nous donne une vision exhaustive, pluriannuelle de la trajectoire financière prévisionnelle de la ville jusqu'à la fin du mandat.

Je remercie à cette occasion, Monsieur MICHEL et les services de la Ville, notamment Madame MAZINGARBE, pour le document qui a été réalisé. Donc, qu'est-ce qu'on apprend par rapport à l'année dernière ? Donc, comme vous l'avez dit vous-même, c'est la continuité de ce que vous avez présenté, c'est à dire une situation financière où justement, nous souhaitons alerter, comme les années précédentes, sur l'épargne nette qui est proche de zéro, qui n'est pas négative mais qui est proche de zéro. C'est un signal d'alerte que nous formulons depuis le début du mandat. Comme les années précédentes, nous ne changeons pas de discours, l'alerte que nous faisons chaque année, c'est : Attention de maîtriser nos dépenses de fonctionnement. Nous attendons le prochain conseil où nous aurons les comptes définitifs 2023, les prévisions, et le détail des investissements 2024 pour débattre plus longuement.

Donc voilà en conclusion, Mesdames et Messieurs les élus, chers Templeuvois, nous actons de la tenue de ce ROB qui confirme nos prévisions, à savoir les faibles marges de manœuvre par rapport à l'épargne nette, notamment en fonctionnement. Donc, nous restons bien sûr vigilants dans les choix qui nous seront soumis lors du budget 2024 fin mars. Merci ».

Monsieur le Maire remercie Madame MORONVAL et demande s'il y a d'autres demandes de prises de parole.

Monsieur Jean MOULLIÈRE, conseiller délégué, souhaite s'exprimer :

« Pour commencer, je tiens à saluer l'excellent travail mené avec ce Rapport d'orientation budgétaire qui nous est proposé ce soir et que nous avons pu examiner dans le détail en commission finances. Je félicite notre Adjoint aux Finances, Stéphane MICHEL ainsi que Mélanie MAZINGARBE, notre responsable finances - comptabilité de la commune et Sylvain PEREZ, notre nouveau DGS qui est vite rentré dans le vif du sujet avec l'élaboration de ce ROB.

Je ne serai pas très long mais je souhaitais prendre la parole au nom du groupe majoritaire afin de mettre en avant plusieurs points qui me semble intéressants. Tout d'abord, le fait que pour la 8^{ème} année consécutive, les impôts n'augmenteront pas à Templeuve-en-Pévèle. Je veux le souligner car on pourrait penser que c'est totalement logique et simple de faire ce choix. Alors que d'un côté, nos dépenses contraintes augmentent toujours plus avec notamment la hausse des fluides, l'inflation ou encore les revalorisations salariales et que de l'autre côté, nos recettes sont impactées par notamment un contexte immobilier défavorable. Il serait tellement plus simple d'augmenter le taux de taxe foncière comme d'autres communes peuvent le pratiquer. Je voyais encore ce matin dans la Voix du Nord qu'une commune choisissait d'augmenter de 5% les impôts locaux. A Templeuve, malgré un taux d'imposition bien inférieur en comparaison aux communes de même strate, nous faisons face. Nous devons cela à notre bonne gestion des deniers publics et au travail de M. le Maire pour aller chercher les subventions. Ne pas augmenter les impôts c'est avant tout préserver le pouvoir d'achat de nos concitoyens.

Ce soir, le cap est clair.

Afin de continuer à faire de Templeuve, une ville où il fait bon vivre, nous investissons dans la transition écologique avec la rénovation énergétique de nos bâtiments, la végétalisation de la commune ou encore le développement des mobilités douces. Nous investissons dans nos voiries avec des créations de trottoirs, des abaissements de bordures et des réfections de chaussées. Nous investissons dans notre patrimoine avec l'église qui retrouve enfin sa splendeur.

Afin de continuer à faire de Templeuve, une ville où il fait bon grandir, nous investissons pour nos jeunes avec le city-stade qui va bientôt pouvoir accueillir les premiers ballons. Nous investissons pour l'avenir de nos enfants en étant ambitieux pour les activités scolaires et périscolaires. Nous investissons pour soutenir financièrement nos associations. Nous investissons pour la culture. Une culture populaire, accessible et proche des gens.

Afin de continuer à faire de Templeuve, une ville où il fait bon vieillir, nous investissons pour nos aînés avec le développement de l'offre de soins, de résidences seniors, de services de proximité, la distribution de box santé, le soutien au club de l'amitié, les chèques-cadeaux de Noël ou encore la semaine bleue.

Vous l'aurez compris, nous sommes au travail ! Au travail pour l'intérêt général. Au travail pour les Templeuvoises et les Templeuvois. C'est ce que reflète ce ROB.

Pour toutes ces raisons, le groupe Templeuve-en-Pévèle, Notre Passion Commune prend acte, avec beaucoup d'enthousiasme de ce Rapport d'orientation budgétaire.

Je vous remercie ».

Monsieur le Maire remercie Jean MOULLIÈRE pour son intervention et remercie également l'ensemble des colistiers du groupe majoritaire pour leur soutien, leur travail, leur engagement et leur fidélité par rapport, effectivement, aux projets portés par la liste pour l'intérêt des Templeuvois et des Templeuvoises. Monsieur le Maire constate qu'il n'y a pas d'autres demandes d'intervention, et demande à l'Assemblée de bien vouloir prendre acte de la tenue du Débat d'orientation budgétaire.

Suite à l'exposé du Rapport d'Orientation Budgétaire, le Conseil municipal procède au Débat d'Orientation Budgétaire 2024 et prend acte de la tenue de ce débat.

Liste	Pour	Contre	Abstentions
Templeuve-en-Pévèle, Notre Passion Commune	22		
Ensemble, Réinventons Templeuve	7		

3- Fixation du mode de gestion et de la durée d'amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles en M57

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Stéphane MICHEL qui explique à l'Assemblée qu'il s'agit d'un vote nécessaire pour entériner le changement de mécanisme d'amortissement suite au passage à la nomenclature M57.

En effet, cette délibération est nécessaire parce que la commune fonctionnait avec une nomenclature budgétaire qui s'appelait M14 et qui va basculer sur une nouvelle nomenclature qui s'appelle la M57. Cette nouvelle nomenclature oblige à mettre en place un calcul des amortissements qui est différent de l'ancienne nomenclature. Sur l'ancienne nomenclature, on pouvait commencer les amortissements l'année suivant la dépense. Avec la nomenclature M57, les amortissements doivent commencer au prorata temporis, c'est-à-dire, dès que l'acquisition ou la dépense est faite.

Monsieur Stéphane MICHEL explique que cela ne change rien sur la durée des amortissements. Si on regarde les différentes années pour les immobilisations, par exemple pour les immobilisations incorporelles comme les frais d'études, l'amortissement était sur 5 ans précédemment. Pour les immobilisations corporelles, par exemple les équipements de cuisine, l'amortissement était sur 12 ans précédemment, et c'est toujours 12 ans. Donc on amortit sur la même durée, mais désormais on devra amortir dès la mise en place de la dépense, donc au prorata temporis.

En outre, la proposition est que sur les dépenses de faible montant, en l'occurrence les dépenses de moins de 1 000 €, il soit possible de ne pas mettre en place une politique d'amortissement. Il est donc proposé, pour les sommes inférieures à 1 000 €, de ne pas amortir. Monsieur Stéphane

MICHEL rappelle que, précédemment, cette solution était déjà appliquée pour simplifier les choses et éviter d'amortir des sommes peu conséquentes.

Conformément à la nouvelle nomenclature M57 applicable au 1^{er} janvier 2024 et afin de prendre en compte progressivement les nouvelles règles (prorata temporis) de gestion des amortissements des immobilisations, Monsieur le Maire soumet au Conseil municipal les durées d'amortissements pour les budgets de la commune relevant de l'instruction budgétaire et comptable M57 figurant au tableau joint à la délibération.

Liste	Pour	Contre	Abstentions
Templeuve-en-Pévèle, Notre Passion Commune	22		
Ensemble, Réinventons Templeuve	7		

4- Approbation de la division en volume d'une partie de parcelle communale cadastrée AS 209 et division en volume d'une partie de parcelles appartenant à VILOGIA et cadastrée AS 213, AS 216 et AS 215 dans le cadre de la vente de l'ancien EHPAD et de son projet de réhabilitation et extension – rue Demesmay

Monsieur le Maire présente les cinq délibérations suivantes qui concernent le devenir de l'ancien EHPAD, rue Demesmay à Templeuve. Ces délibérations nécessitent quelques éclaircissements technico juridiques qui seront apportés par Monsieur Stéphane MICHEL. Monsieur le Maire souhaite préalablement préciser le cadre dans lequel cette opération s'inscrit.

Monsieur le Maire rappelle que l'EHPAD est un établissement public composé jusqu'à il y a deux ans maintenant, de deux bâtiments, l'un à Cysoing et l'autre à Templeuve, géré par le conseil d'administration de l'EHPAD et dirigé par la même directrice.

Dans le cadre de l'harmonisation, l'organisation, les souhaits de rationalisation des équipes et pour faire en sorte que la personne âgée se trouve dans les meilleures conditions possibles, il y a eu un projet de regroupement des deux établissements. Un accord a été trouvé au sein du conseil d'administration pour que ce nouvel établissement puisse s'installer sur un terrain à Cysoing. Cet établissement est opérationnel depuis deux ans et les pensionnaires templeuvois sont installés dans ce nouvel espace qui donne grande satisfaction.

Le conseil d'administration de l'EHPAD poursuit son chemin dans la configuration des deux établissements, en sachant qu'une année, le président du conseil d'administration est le Maire de Cysoing et l'autre année, c'est le maire de Templeuve qui est président du conseil d'administration. Le conseil d'administration est composé d'administrateurs issus des conseils municipaux de Cysoing et de Templeuve ainsi que des personnalités qualifiées telles que les représentants du personnel notamment.

Monsieur le Maire rappelle qu'il a été décidé de céder les deux établissements vieillissants et de les vendre pour pouvoir financer le nouvel établissement. L'établissement de Cysoing a été racheté par la commune pour pouvoir y loger ses associations. A Templeuve, il a été convenu de lancer un appel à projets puisque les administrateurs templeuvois, notamment Madame MORTREUX, Madame TAHON et Madame FARINE, souhaitent que l'établissement de Templeuve conserve une vocation à destination des personnes âgées.

Un appel à projets a été lancé, qui a donné lieu à des réponses d'opérateurs. Des opérateurs privés ont proposé des opérations de promotion immobilière classique, traditionnelle, mais qui ne correspondaient pas aux attentes des Templeuvois. Par contre, ces propositions pouvaient intéresser certains administrateurs puisque le montant n'était pas du même calibre que pour un établissement à destination des personnes âgées type béguinage.

Pour finir, l'opérateur Vilogia qui est un bailleur social a été choisi, pour un projet proposant de transformer l'ancien Ehpad de Templeuve en résidence seniors pour accueillir 40 appartements pour des personnes vieillissantes, dix logements pour des personnes vieillissantes handicapées et une micro-crèche. Le projet comprenant donc une réflexion globale d'intergénération avec des équipes d'animation, sans être pour autant un établissement médical. Les personnes sont autonomes et peuvent faire appel aux services soins santé, portage de repas à domicile ou aller faire leurs courses, aller à la maison de santé, etc...

Ce schéma a fini par être accepté bien que la proposition de Vilogia à 1 525 000 € soit inférieure à d'autres propositions autour de 3 millions d'euros. Le conseil d'administration a fini par accepter que l'objet initial de l'Ehpad de Templeuve soit bien de devenir une résidence pour personnes âgées et personnes handicapées vieillissantes.

Monsieur le Maire rappelle qu'avec la guerre en Ukraine, la commune a proposé au Préfet d'accueillir des Ukrainiens dans cet établissement qui était toujours propriété de l'Ehpad. Pendant 16 mois, des centaines d'Ukrainiens ont pu être accueillis, environ 120 personnes, familles et enfants, au sein de l'établissement.

Le conseil d'administration a essayé de vendre l'établissement pendant qu'il était occupé par les Ukrainiens. Vilogia était d'accord pour acheter le bâtiment occupé par les Ukrainiens mais cela n'a pas été possible malgré le soutien des services de la préfecture. Les notaires n'ont pas trouvé de terrain d'entente. Depuis cet été, les Ukrainiens ont quitté l'établissement. Il est donc désormais possible de procéder à la vente en sachant que le projet dans sa nature reste le même.

Monsieur le Maire indique que le permis de construire n'est pas déposé, qu'il devrait l'être d'ici un mois et que la commune peut procéder à la cession.

Le projet de cession intègre l'Ehpad situé derrière un parking de dix places, appelé « le petit parking » par rapport au grand parking situé à gauche de l'établissement. Comme le projet va venir en front à rue, dans l'alignement des bâtiments actuels et dans la mesure où le parking est propriété de la commune, il est nécessaire de prendre un certain nombre de délibérations pour faire en sorte que cette extension en front à rue puisse se réaliser, d'où les subtilités juridiques évoquées précédemment.

Monsieur le maire donne la parole à Monsieur Stéphane MICHEL, Adjoint aux Finances et aux Affaires juridiques. Monsieur Stéphane MICHEL explique que le parking situé devant l'Ehpad est propriété de la commune et qu'il va rester propriété de la commune mais pas dans son entièreté car il va y avoir un démembrement de la propriété.

Monsieur Stéphane MICHEL informe que le propriétaire d'un sol est nécessairement, juridiquement, propriétaire du sous-sol mais aussi propriétaire de ce qui se situe au-dessus du sol, soit une espèce de vide d'air, comme un cube d'air qui se situe au-dessus de la parcelle. Comme la parcelle de parking fait à peu près 200 hectares, on considère 200 mètres carrés au-dessus du sol appartenant à la commune.

Le projet de Vilogia comprend une extension du bâtiment actuel qui va aller jusqu'au trottoir de la rue Demesmay et va donc venir se poser au-dessus du parking actuel. Le parking actuel sera conservé en tant que propriété de la commune mais sera couvert. En effet, deux étages de logements sont prévus au-dessus du parking.

Monsieur Stéphane MICHEL explique qu'il est d'abord nécessaire de procéder à la division de la parcelle et démontrer que la propriété au-dessus du parking, à peu près 4 mètres au-dessus doit être divisée juridiquement. Donc il faut séparer le cube d'air qui est au-dessus du parking du parking lui-même, c'est l'opération de division qui est l'objet de la première délibération.

Afin d'assurer l'extension de l'ancien EHPAD par VILOGIA en surplomb du parking public tout en maintenant le nombre de places de stationnement public, Monsieur le Maire soumet la division en volume des parcelles concernées à l'approbation du Conseil municipal.

Liste	Pour	Contre	Abstentions
Templeuve-en-Pévèle, Notre Passion Commune	22		
Ensemble, Réinventons Templeuve			7

5- Désaffectation à un service public du volume II.1 de l'Etat Descriptif de Division en Volumes n°1 d'une partie de la parcelle AS 209 – rue Demesmay

Monsieur Stéphane MICHEL indique qu'il faut ensuite désaffecter cette partie.

Afin de pouvoir céder à VILOGIA, le volume nécessaire à son extension en surplomb (volume II.1), Monsieur le Maire soumet la désaffectation de ce volume à l'approbation du Conseil municipal.

Liste	Pour	Contre	Abstentions
Templeuve-en-Pévèle, Notre Passion Commune	22		
Ensemble, Réinventons Templeuve			7

6- Déclassement du domaine public du volume II.1 de l'Etat Descriptif de Division en Volumes Immobilier n° 1 de la parcelle AS 209 – Rue Demesmay

Monsieur Stéphane MICHEL indique qu'il faut déclasser cette partie du domaine public. Ensuite il sera possible de céder le cube d'air qui deviendra un cube habitable et des logements sociaux à destination des personnes âgées.

Dans la continuité de la désaffectation du volume faisant l'objet de la cession, Monsieur le Maire soumet le déclassement de ce volume à l'approbation du Conseil municipal.

Liste	Pour	Contre	Abstentions
Templeuve-en-Pévèle, Notre Passion Commune	22		
Ensemble, Réinventons Templeuve			7

7- Cession du volume II.1 de l'Etat Descriptif de Division en Volumes n°1 de la parcelle AS 209 à VILOGIA – Rue Demesmay

Monsieur Stéphane MICHEL indique que la cession est donc la quatrième délibération avec une cession pour 1 € symbolique du vide d'air se situant au-dessus du parking.

Dans le cadre de la cession à VILOGIA du volume constituant le surplomb du parking de l'ancien EHPAD, Monsieur le Maire soumet l'autorisation de signature des actes de vente de ce volume à l'approbation du Conseil municipal.

Liste	Pour	Contre	Abstentions
Templeuve-en-Pévèle, Notre Passion Commune	22		
Ensemble, Réinventons Templeuve			7

8- Acquisition du volume I de l'état descriptif de division en volumes immobiliers n° 2 des parcelles AS 213 partie, AS 215 partie et AS 216 partie à VILOGIA - Rue Demesmay

Monsieur Stéphane MICHEL explique que le parking fait dix places. Or, la construction au-dessus du parking va être soutenue par des piliers/des pylônes. Des éléments matériels vont être ancrés au sol pour permettre au bâtiment de tenir, étant donnée l'avancée en surplomb jusqu'au niveau du trottoir. Et ces piliers prennent de la place et viennent en fait rogner les places de parking.

Donc, avec les piliers, au lieu d'avoir dix places de parking, il en resterait huit. Mais l'idée fondamentale est de conserver le nombre de places de parking. La solution qui a été trouvée est d'acquérir 3 petites parties de parcelles actuellement végétalisées (haies). Ces parcelles représentent à peu près une bande de deux mètres sur toute la largeur du bâtiment. La commune souhaite donc acquérir cette bande de végétation pour 1 € symbolique pour pouvoir faire en sorte que les places de parking soient maintenues.

Afin de maintenir le nombre de places de stationnement sur le parking, Monsieur le Maire soumet l'acquisition du volume I à l'approbation du Conseil municipal.

Liste	Pour	Contre	Abstentions
Templeuve-en-Pévèle, Notre Passion Commune	22		
Ensemble, Réinventons Templeuve			7

Madame MORONVAL, conseillère municipale, confirme que la présentation des délibérations a bien eu lieu en commission urbanisme. Le groupe minoritaire aurait souhaité voir le projet de Villogia. Aujourd'hui, la délibération dit que le projet prévoit la construction de logements sociaux mais ne précise pas qu'ils seront à destination des personnes âgées. Le groupe minoritaire s'étonne d'une cession à l'euro symbolique. Pour ces trois raisons, le groupe minoritaire préfère s'abstenir sur l'ensemble des délibérations concernant ce projet de Villogia.

Monsieur le Maire répond que si le projet n'est pas encore déposé, il sera néanmoins reçu par les services. De plus, étant donné la proximité de l'hôtel de ville, il y a de la co-visibilité donc les Architectes des Bâtiments de France auront leur mot à dire et ce sera prescriptif. Donc, Vilogia sera obligé de se plier à la demande des ABF. Ce sujet sera présenté en commission d'urbanisme le moment venu.

En ce qui concerne l'euro symbolique, Monsieur le Maire rappelle qu'à une époque la commune a cédé gratuitement des écoles pour les transformer en logements sociaux. Là, en l'occurrence, on est vraiment sur du logement social à destination des personnes âgées, avec un projet de logements inclusifs. Le projet a semblé extrêmement intéressant et pertinent dans l'approche globale d'où la proposition à l'euro symbolique.

9- Demande de subvention au titre de l'Aide Départementale aux Villages et Bourgs Volet « Aménagement et Equipement » pour le renouvellement d'équipements culturels

Monsieur le Maire présente une demande de subvention concernant une aide départementale, volet aménagement et équipement pour le renouvellement d'équipement culturel, en l'occurrence, le Petit Théâtre de Templeuve. Monsieur le Maire donne la parole à Madame Joëlle DUPRIEZ, 1^{ère} Adjointe qui a présenté ce projet de rénovation en commission.

Madame Joëlle DUPRIEZ indique que les services sont actuellement en train d'établir des devis mais qu'aucun bon de commande n'a été signé à ce jour. Les gradins du Petit Théâtre vont être changés, une scène mobile devrait remplacer le podium avec lequel il y a de gros problèmes pour l'équipe qui doit à chaque fois monter, démonter, faire passer la commission de sécurité, etc. Ensuite, il y aura le pont d'éclairage et la climatisation qui seront remplacés. Le rideau intermédiaire de la salle polyvalente qui a été déchiré sera également changé.

Dans le cadre du renouvellement d'équipements culturels, Monsieur le Maire soumet la demande de subvention au titre de l'ADVB auprès du Département à l'approbation du Conseil municipal.

Liste	Pour	Contre	Abstentions
Templeuve-en-Pévèle, Notre Passion Commune	22		
Ensemble, Réinventons Templeuve	7		

10- Demande de Fonds de concours à la CCPC pour la modernisation du système de vidéoprotection

Monsieur le Maire présente les 3 demandes de subventions suivantes qui vont être faites auprès de la Communauté de communes, auprès de la Région des Hauts-de-France et au titre du Fonds interministériel de prévention de la délinquance.

Monsieur le Maire explique que le système de vidéoprotection de la commune installé depuis plusieurs années est un système qui fonctionne par batterie et qui est devenu un peu obsolète. Avec l'installation de la fibre à Templeuve, la municipalité souhaite pouvoir procéder progressivement au renouvellement du matériel de vidéoprotection et compléter progressivement ces matériels sur d'autres périmètres de la commune.

Monsieur le Maire indique qu'il s'agit d'une première phase de l'ordre de 100 000 € sur un programme qui coûte à peu près 300 000 €. La Fibre 59/62 a déployé la fibre sur tout le territoire du Nord et du Pas-de-Calais, notamment dans les zones rurales. Au niveau des usages, il y a déjà eu la mise en place au niveau scolaire de l'ENT juste avant la période COVID. Templeuve était d'ailleurs ville pilote sur l'opération. Le syndicat Fibre 59/62 a passé un marché de mutualisation à l'échelle de toutes les communes adhérentes et ainsi, avoir les meilleures conditions possibles pour pouvoir passer à la fibre. Aujourd'hui, l'usage de la fibre sera la modernisation de notre système de vidéoprotection.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Stéphane MICHEL, Adjoint aux Finances. Monsieur Stéphane MICHEL précise que la première demande de subvention est formulée auprès de la CCPC pour une subvention à hauteur de 30 000 €. Il s'agit de la somme maximale que l'on peut percevoir au titre de ce fonds de concours. Monsieur Stéphane MICHEL rappelle que la demande porte effectivement sur un premier déploiement et une modernisation du système actuel de vidéoprotection qui devrait coûter autour de 100 000 €.

Considérant le projet de modernisation du système de vidéoprotection existant, Monsieur le Maire soumet la demande de fonds de concours à la CCPC à l'approbation du Conseil municipal.

Liste	Pour	Contre	Abstentions
Templeuve-en-Pévèle, Notre Passion Commune	22		
Ensemble, Réinventons Templeuve	7		

11- Demande de subvention à la Région des Hauts-de-France au titre du dispositif de soutien aux communes de moins de 20 000 habitants pour les équipements numériques de vidéoprotection

Monsieur Stéphane MICHEL indique que cette demande de subvention est formulée auprès de la Région au titre du dispositif de soutien aux communes de moins de 20 000 habitants pour les équipements numériques de vidéoprotection. Cette demande de subvention peut aller jusqu'à 30 % des dépenses éligibles, dans la limite de 30 000 € pour la création d'installations nouvelles et 20 % des dépenses éligibles, dans la limite de 20 000 € pour les projets d'extension et de renouvellement de modernisation d'installations.

Monsieur le Maire soumet la demande de subvention au titre du dispositif de soutien aux communes pour les équipements numériques de vidéoprotection auprès de la Région des Hauts-de-France à l'approbation du Conseil municipal.

Liste	Pour	Contre	Abstentions
Templeuve-en-Pévèle, Notre Passion Commune	22		
Ensemble, Réinventons Templeuve	7		

12- Demande de subvention auprès du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) au titre de la sécurisation des établissements scolaires

Monsieur Stéphane MICHEL, Adjoint aux Finances, présente cette demande qui concerne un système de visiophone. Aujourd'hui, pour entrer au sein de l'école Jules-Verne, pour récupérer des enfants à la garderie par exemple, il n'y a qu'un interphone. L'idée est d'avoir un visiophone pour permettre aux agents de voir concrètement les personnes qui se présentent pour entrer au sein de l'école. C'est donc à ce titre qu'il est proposé au Conseil municipal de solliciter une subvention au Fonds interministériel de prévention de la délinquance.

Afin de sécuriser l'accès à l'établissement scolaire Jules Verne, Monsieur le Maire soumet la demande de subvention au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance à l'approbation du Conseil municipal.

Liste	Pour	Contre	Abstentions
Templeuve-en-Pévèle, Notre Passion Commune	22		
Ensemble, Réinventons Templeuve	7		

13- Désignation d'un correspondant Défense

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le gouvernement a décidé d'entreprendre une série d'actions destinées à renforcer le lien entre la Nation et ses forces armées par le développement de la réserve opérationnelle et citoyenne et que, dans ce cadre, il a été décidé d'instaurer au sein de chaque conseil municipal, une fonction nouvelle de conseiller municipal en charge des questions de défense.

Les missions du correspondant défense sont, l'information et la sensibilisation des citoyens aux questions de défense, la diffusion de l'esprit de défense dans les communes, le développement des liens Armée-Nation.

Le correspondant défense sera destinataire d'une information régulière de la part de la délégation militaire départementale et de la préfecture et sera susceptible de s'impliquer dans la nouvelle réserve citoyenne, de s'occuper du recensement ainsi que des commémorations.

Monsieur le Maire soumet la désignation de Monsieur Patrice PUCHOIS, conseiller délégué à la sécurité, comme correspondant défense pour la commune de Templeuve-en-Pévèle à l'approbation du Conseil municipal.

Liste	Pour	Contre	Abstentions
Templeuve-en-Pévèle, Notre Passion Commune	22		
Ensemble, Réinventons Templeuve	7		

14- Convention d'occupation de locaux en gare de Templeuve-en Pévèle pour le dispositif communal « Templeu' Vélos »

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Amandine GOUDARD, Adjointe au développement durable, au cadre de vie et à la mobilité pour la présentation de cette convention.

Madame Amandine GOUDARD rappelle que dans le cadre du schéma cyclable communal et intercommunal, un atelier dénommé Templeu'Vélos a été mis en place en mai 2020 accessible à l'ensemble des Templeuvois afin de réviser et réparer gratuitement leurs vélos. Ce service était hébergé aux ateliers communaux, mais victime de son succès, il est nécessaire de le déplacer.

Dans cette optique, la ville a répondu à un appel à projets lancé par la SNCF sur l'occupation de surfaces vacantes au sein des gares. Et forte de la réponse positive à cet appel à projets, la commune a décidé de proposer l'occupation d'une partie des locaux de la gare au bénéfice de l'atelier Templeu'Vélos. C'est un local qui fait une trentaine de mètres carrés. Les travaux d'aménagement seront réalisés en régie par les services techniques. Il convient donc de signer une convention d'occupation des locaux auprès de la SNCF.

Monsieur le Maire souligne que la commune déploie des moyens supplémentaires en faveur de la transition et de l'intermodalité avec la mise à disposition de cet atelier vélo à la gare, dans ce qui était d'ailleurs l'ancien local à vélos de la gare.

Ainsi la commune incite et renforce la mobilité douce sur Templeuve, tout comme les travaux récents de chaudières, notamment. En projet également, l'aménagement des voyettes afin qu'elles soient plus confortables pour les usagers qu'ils soient piétons, vélos, poussettes et autres.

En ce qui concerne le domaine de la transition écologique, Monsieur le Maire rappelle que la ville a reçu le Trophée de l'arbre lors des vœux de la Communauté de communes Pévèle-Carembault. En 2023, Templeuve-en-Pévèle a été la commune qui a planté le plus d'arbres sur son territoire. 314 exactement, et 1982 arbres et arbustes depuis le début du mandat.

Monsieur le Maire propose l'objectif de 2026 arbres à la fin du mandat et invite chacun et chacune à se rendre au bois d'Elise qui est en cours d'aménagement. C'est un bois que la commune a acquis au rond-point des sorcières et qui est aménagé par les services techniques municipaux. Monsieur le Maire en profite pour saluer le travail réalisé par les services.

Monsieur le Maire précise que le loyer qui sera versé à la SNCF sera de 1500 € par an. Le service restera réservé aux Templeuvois. Si demain, une autre commune voulait profiter du service, elle sera invitée à passer une convention avec la commune de Templeuve.

Monsieur Michel MAILLARD demande si possible de savoir combien de vélos sont réparés par an. Monsieur le Maire répond que le chiffre exact pourra être communiqué ultérieurement. Des dizaines de vélos sont réparés par un agent communal qui est passionné par ce qu'il fait et les retours de la part des usagers qui utilisent ce service sont très bons.

Monsieur le Maire soumet la signature de la convention d'occupation des locaux avec la SNCF pour l'installation de l'atelier vélo à l'approbation du Conseil municipal.

Liste	Pour	Contre	Abstentions
Templeuve-en-Pévèle, Notre Passion Commune	22		
Ensemble, Réinventons Templeuve	7		

15- Création d'un poste administratif à temps non complet pour accroissement temporaire d'activité à compter du 01/07/2024 pour une durée de 12 mois

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Joëlle DUPRIEZ, 1^{ère} adjointe pour la création d'un poste administratif. Madame Joëlle DUPRIEZ indique qu'il s'agit d'un agent contractuel qui travaille actuellement à l'agence postale. Le contrat d'un an va se terminer le 1^{er} juillet 2024, donc il faut renouveler ce contrat d'une année. Il s'agit donc d'un renouvellement de contrat même si ce n'est plus la même personne. Il faut distinguer la personne du poste budgétaire.

Madame MORONVAL, conseillère municipale, souhaite des précisions sur la personne qui occupe le poste, personne très sympathique, agréable et compétente. Est-il envisagé de recruter cette personne de manière définitive ? le contrat sera-t-il renouvelé chaque année ?

Madame Joëlle DUPRIEZ répond que le fonctionnement de l'agence postale communale est effectivement établi sur un contrat d'un an renouvelable chaque année dans l'attente d'une décision finale sur l'installation ou pas d'une nouvelle poste.

Madame Joëlle DUPRIEZ précise que la personne qui était au démarrage de l'agence postale fait toujours partie des effectifs. Elle est à l'accueil de la mairie.

Afin d'assurer la gestion de l'agence postale communale, Monsieur le Maire soumet la création d'un poste administratif à temps non complet pour accroissement temporaire d'activité à compter du 1^{er} juillet 2024 à l'approbation du Conseil municipal.

Liste	Pour	Contre	Abstentions
Templeuve-en-Pévèle, Notre Passion Commune	22		
Ensemble, Réinventons Templeuve	7		

16- Signature de la convention avec le CDG 59 relative à la mise en place d'une prestation chômage

Madame Joëlle DUPRIEZ indique que tous les agents employés par les collectivités bénéficient d'allocations de retour à l'emploi dans les mêmes conditions que les salariés du secteur privé. Néanmoins, cela représente un gros travail de calculs que la DRH n'a pas le temps de faire. En réalité, peu d'agents sont susceptibles de toucher le chômage, donc la municipalité préfère passer une convention avec le centre de gestion qui a l'habitude de faire ce travail de calculs.

Monsieur le Maire soumet la signature de la convention avec le CDG 59 relative à la mise en place d'une prestation chômage à l'approbation du Conseil municipal.

Liste	Pour	Contre	Abstentions
Templeuve-en-Pévèle, Notre Passion Commune	22		
Ensemble, Réinventons Templeuve	7		

Monsieur le Maire passe aux questions d'actualités et notamment, trois questions reçues de la part du groupe d'opposition.

Première question : « Pouvez-vous nous dire si la vente des terrains du projet « Jardin des loisirs » est effectuée et si c'est le cas, à quel montant ? »

Monsieur le Maire est assez surpris de la question venant de conseillers municipaux dans la mesure où les décisions prises à Templeuve, généralement, sont prises par le conseil municipal. Or, il n'a pas encore été présenté en conseil municipal une délibération indiquant que le terrain du « Jardin des loisirs » devait être vendu. Par conséquent, Monsieur le Maire répond que naturellement, en temps voulu, une délibération sera présentée au conseil municipal et les échanges auront lieu sur le prix de cession du terrain du « Jardin des loisirs ».

Deuxième question : « Le permis de construire pour le projet dit « Jardin des loisirs » a-t-il été délivré ? » Monsieur le Maire indique que la réponse est oui.

Troisième question : « Que se passe-t-il au basket à Templeuve ? Nous sommes alertés de façon récurrente sur des troisièmes mi-temps fortement alcoolisées au sein de La Patriote dont la dernière le samedi 20 février. L'alcool étant interdit dans les enceintes sportives, que comptez-vous faire pour empêcher ces débordements ? »

Monsieur le Maire répond que la question concerne le basket et que la municipalité n'a pas forcément d'ingérence à avoir dans le fonctionnement des associations. Pour autant, Monsieur le Maire invite les élus à se rendre sur le site pour se rendre compte de ce qu'est véritablement La Patriote et de se rendre compte du dynamisme extraordinaire de ce club qui compte plus de 500 licenciés, qui est le plus grand club de basket des Hauts-de-France, que de nombreuses équipes y jouent dans toutes les catégories, dont trois en championnat national. Enormément de bénévoles accompagnent tous ces jeunes pour pouvoir leur permettre de s'adonner à leur sport préféré et il y a aussi beaucoup de supporters et beaucoup de public qui assistent à ces matchs.

Pour autant, la question porte sur le fait que l'alcool soit interdit dans les enceintes sportives. Monsieur le Maire répond que le site en question est l'espace socioculturel, salle des sports, salle polyvalente. Ce site a quasiment une vingtaine d'associations qui se partagent l'occupation des équipements. Les élus font aussi partie d'associations et participent à des manifestations d'associations où il arrive, occasionnellement, de trinquer, de boire des bulles ou autres bières ou vin. Et donc, en ce sens, ce n'est pas interdit par les associations que de consommer de l'alcool ainsi que d'autres boissons dans le cadre de leurs activités et cela constitue aussi une source de revenus importante pour le fonctionnement de ces associations.

Il se peut que par moment, effectivement, il y ait des débordements comme celui auquel il est fait référence (incident à cause de personnes extérieures le 20 janvier dernier). La municipalité en a été informée et Madame DUPRIEZ et Monsieur PEREZ ont reçu le concierge du site. Suite à cette rencontre, un courrier a été fait aux dirigeants du club pour leur rappeler la conduite à tenir quant à l'occupation et l'utilisation des salles municipales mises à leur disposition.

Monsieur le Maire ajoute que les événements de ce type sont rares et en profite pour remercier les associations qui permettent à la commune de bien vivre et de permettre aux jeunes, notamment, de s'adonner à des sports ou activités culturelles, socio-éducatives. Monsieur le Maire remercie le personnel et salue le concierge qui n'a pas toujours la tâche facile, qui doit aussi faire preuve, par moment, d'esprit d'adaptation par rapport aux situations.

Monsieur le Maire rappelle que les torts peuvent être partagés et que tout est fait pour que ce type d'événement ne puisse plus se produire. Mais il y a aussi des personnes de l'extérieur qui viennent, ce qui s'est produit en l'occurrence, le 20 janvier. Et effectivement, ça a été un peu compliqué avant que les choses ne reviennent à la normale.

Monsieur le Maire invite les élus à rencontrer directement les responsables de La Patriote pour plus d'explications sur cette situation du 20 janvier dernier.

Monsieur le Maire souligne la qualité de l'encadrement et le travail qui est fait par les associations et tous ces bénévoles qui sont fortement impliqués pour le bien vivre à Templeuve-en-Pévèle.

Il est 20 h 56, l'ordre du jour est épuisé.
La séance est levée.

Monsieur le Maire remercie Monsieur PEREZ et Quentin BONNET pour la réalisation.

Vu, le Maire
Luc MONNET

